



Note d'information pour les parents et élèves scolarisés en septembre 2010, en Classes à Horaires Aménagés et traditionnels du département danse

1. Elèves scolarisés en Classes à Horaires Aménagés Danse

Réunions d'information pour les élèves le jeudi 9 septembre 2010.

Planning : 14h à 15h / 6^{ème} et 5^{ème}
15h à 16h / 4^{ème} et 3^{ème}
16h à 17h / lycée Masséna (les 3 classes scolaires)

Si modification l'établissement scolaire vous le communiquera

Le samedi 11 septembre à 11h00, réunion à l'attention des parents et enfants CHAD (exposition des cursus, du règlement, des projets pédagogiques...).

Les cours commenceront le mardi 14 septembre.

2. Elèves scolarisés en « Traditionnel »

Réunions pour les élèves et parents (la salle sera affichée sur la porte du département danse le jour même).

Mercredi 8 septembre

- 11h00 éveil (grande maternelle)
- 11h30 initiation 1 (CP)
- 12h00 initiation 2 (CE1)
- 13h30 cycle 1 A à partir du CE2
- 14h30 cycle 1 B à partir du CE2

Samedi 11 septembre

- 10h00 cycle 2 et 3 traditionnels
- 11h00 cycle 2 et 3 aménagés

La présence d'un parent lors de ces réunions est indispensable.

Une liste des réunions avec le nom des élèves concernés est en ligne sur le site du Conservatoire pour l'éveil, l'initiation et le cycle 1.

Les plannings seront donnés les 8 et 11 septembre, puis affichés le 10.

Le début des cours est fixé au lundi 13 septembre 2010.

3. Tenues règlementaires

La liste des tenues règlementaires est disponible sur le site internet www.conservatoire-nice.org. Les magasins d'articles de danse de la ville en ont une copie et sont à même de vous diriger. Une tunique spécifique pour le Conservatoire est réalisée par la société *Wear moi*, il est fortement conseillé de la commander. Le Conservatoire est au courant des délais de fabrications et livraisons pour le 15 septembre.

4. Autres informations pratiques et administratives

4.1 Important :

Tout élève qui ne se sera pas présenté la semaine du 13 septembre (la semaine du 20 pour l'éveil et l'initiation 1) sera considéré comme renonçant à son inscription pour l'année scolaire 2010-2011 et donc rayé de l'effectif des élèves du Conservatoire.

4.2 Droits d'inscription :

Les droits d'inscription de 150 Euros (Cycle éveil/initiation et Cycle 1), 270 € (cycle 2), 430 € (cycle 3), 70 € (auditeurs libres hors cursus – élèves participant uniquement à des cours collectifs sans passer d'exams), sont à régler entre le 1^{er} septembre et le 5 novembre au plus tard, auprès de la scolarité Madame IVALDI – Tél : 04 97 13 50 47 dans le hall du CNRR. Tout manquement au règlement induira le renvoi de l'élève du conservatoire.

4.3 Sécurité sociale étudiante

Tout étudiant né entre le 1 octobre 1982 et le 30 septembre 1995, inscrit au Conservatoire doit s'affilier au régime de la Sécurité Sociale et ce quelle que soit sa nationalité. Prendre contact avec Madame Béatrice KUBLER au 04 97 13 50 58, si besoin.

Pour des renseignements complémentaires : Diana Montanari 04 97 13 50 08
diana.montanari@ville-nice.fr

Jérôme Bénézech
Directeur du département danse